

CTL du 13 Novembre 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Notre ministre multiplie les effets d'annonce sur notre administration fiscale. Après le PAS qui est censé permettre d'améliorer le recouvrement de l'impôt sur le revenu, voilà qu'il annonce dans une émission télé, que l'on va pouvoir traquer les fraudeurs sur les réseaux sociaux.

Halte aux signes extérieurs de richesse ! Il est urgent de s'afficher aux cotés d'un vieux tacot russe plutôt qu'après d'une grosse cylindrée italienne ou allemande.

La vraie question se pose. Avec quel moyen compte-t-il réaliser cela ?

Quel service va être fermé ou vider de ses agents pour répondre aux prétentions du ministre ?

Quelle nouvelle mission va être externalisée vers le privé ?

Loin des effets d'annonce, c'est le démantèlement de la DGFIP et des services publics qui est en cours. Et ce Comité Technique Local en est une illustration.

- L'accueil personnalisé sur rendez vous ou comment ne plus être ouvert au public hormis pour quelques rares cas triés sur le volet.
- Les entretiens professionnels : C'est loin de ce CTL que les décisions ont été prises, unilatéralement et sans concertation préalable avec les organisations syndicales. Dès l'année prochaine, les CAPN vont disparaître. Le but est clair et avoué par la Direction Générale en donnant plus de marges de manœuvre aux directeurs locaux. Tout comme avec les règles de mutation, l'installation des baronnies locales au détriment des règles nationales de gestion est en marche.
- La mise en place d'un contrôle allégé des actes. Après télé-actes, le transfert de la mission de publicité foncière vers les notaires se poursuit. Sous couvert de volontés de réduction des temps de gestion, la DGFIP vide les missions des Services de Publicité Foncière de leur contenu. La vraie solution est beaucoup plus simple mais pas à l'ordre du jour. Il faudrait créer des emplois.
- Apprentissage et services civiques : ou comment palier aux suppressions d'emplois dans la fonction publique en recrutant des personnes sous payées et insuffisamment formées.

- Est il nécessaire de donner plus d'explications ?
- Nous n'avons pas oublié le second point à l'ordre du jour, les ponts naturels : ou l'art d'imposer des jours de congés aux agents qui ne le souhaitent pas.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas des oiseaux de mauvaises augures.

Mais nous espérons qu'à la différence de Cassandra nos prédictions seront entendues par les agents de la DGFIP.

Les élus CGT Finances Publiques

René QUIDE
Titulaire

Frédéric SCALBERT
Expert